

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,  
16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.  
Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.  
A PARIS, chez MM. LEJOLLYET et COMP., directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 16, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÉES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 27 novembre 1847.

La vie parlementaire va recommencer en Europe dans les états constitutionnels. Les chambres belges, le parlement anglais, les cortès espagnols ouvrent leurs séances; dans un mois les chambres françaises s'assembleront, et la politique européenne va de nouveau se développer au grand jour. L'intervalle des sessions a été bien rempli; les événements ont remplacé les discussions; l'intérêt ne saurait manquer aux débats.

Le discours de la reine d'Espagne à l'ouverture des cortès fait prévoir la présentation de lois restrictives de la liberté de la presse qui déjà n'existe que de nom dans ce malheureux pays où le despotisme n'est guère retenu que par la crainte des soulèvements, des révolutions toujours assez fréquents. Le gouvernement compte sur la majorité pour arracher au peuple les derniers lambeaux de la liberté qui seule garantit les autres par une lutte incessante. La presse gêne, elle fatigue, elle éclaire; il faut se hâter de la bâillonner afin de pouvoir agir sans avoir à redouter son contrôle. Aussi pourquoi se permet-elle de divulguer les mystères que l'on voudrait ensevelir dans l'ombre?

La reine parle de réformes dans l'administration; la tâche sera difficile à ceux qui ont eux-mêmes donné l'exemple de la dilapidation, de l'achat des consciences, du triomphe par la corruption. Le pouvoir veut, dit-il, développer la richesse publique, et sa première promesse, la plus positive, est celle d'une dotation en faveur du culte et du clergé. On peut donc s'attendre à voir commencer les prétendues économies par de nouvelles profusions.

Les cortès ont un beau rôle à remplir, si elles veulent soulever le voile qui depuis un an a couvert les intrigues du palais, si elles sont décidées à réfréner les tentatives du pouvoir contre les droits des citoyens, à établir un gouvernement vraiment constitutionnel, à empêcher les dilapidations, à arrêter l'accroissement des richesses monacales. Nous doutons qu'elles puissent tout cela; nous doutons encore plus qu'elles le veuillent.

Le discours de la reine d'Angleterre ne laisse pas ignorer que le parlement va se trouver dans de sérieux embarras devant la crise financière qui pèse sur la Grande-Bretagne, diminue les revenus du trésor, entraîne les banques à la suspension des escomptes, les grandes maisons à la faillite, surtout devant la misère de l'Irlande aux besoins de laquelle il faudra forcément pourvoir. Si la politique extérieure n'apporte aucune entrave à la marche du pouvoir, la situation intérieure est beaucoup moins rassurante et ne lui laisserait pas la disposition de ses forces contre les puissances étrangères, dans le cas où quelque grave conflit viendrait à s'élever. C'est donc surtout aux besoins de l'intérieur que le parlement devra faire face.

En France, la dernière session a été pleine de scandales; c'était un long chapelet de révélations plus tristes les unes que les autres. Celle qui va commencer ne sera pas moins féconde: il faudra bien s'expliquer sur l'affaire de Jussieu; il ne suffira pas de dire qu'il n'y a pas lieu à suivre, quand les faits seront déroulés et appelleront des explications qu'on ne pourra pas refuser. Devant le tribunal de la chambre, on jugera et le fait

en lui-même et les juges qui l'ont absous. L'affaire Warnery sera évoquée là aussi, non pas contre celui qui redit les dilapidations, mais contre ceux qui les commettent et ceux qui les tolèrent. Il sera curieux de savoir comment des accusations qui ont été en Afrique répétées tout haut, publiées dans des brochures, sans que personne osât les poursuivre, sont devenues tout-à-coup calomnieuses en se produisant devant la justice.

Sous le rapport purement politique, l'arrière-pensée qui a dicté au pouvoir la création du maréchalat-général, les dernières intrigues espagnoles dont les péripéties se sont développées avec la rapidité du drame, doivent amener encore des discussions intéressantes. La part que le ministère français a prise dans la guerre de Suisse sera expliquée; on mettra à jour la grande politique d'un cabinet qui n'ose pas se prononcer hautement pour un parti, qui n'a pas le courage de sa pensée, de son système, qui livre des armes en secret, comme un complice mystérieux redoutant de se compromettre. On divulguera la conduite sans dignité de M. Bois-le-Comte qui menace d'abord en fanfaron pour finir par une intrigue.

Rome elle-même s'ouvre à l'existence représentative, non pas avec une chambre nommée par les citoyens, mais au moins avec une consulte formée d'hommes choisis dans les provinces, en connaissant les besoins, pouvant en exprimer les vœux. Il ne faut pas s'abuser, ce n'est pas là une représentation véritable, ayant une puissance réelle, capable de donner à l'Italie les lois qu'elle réclame et à l'ombre desquelles seulement elle retrouvera sa splendeur; non, c'est simplement un conseil qui pourra éclairer le chef de l'Etat, mais qui ne saurait faire triompher la volonté nationale, si celle-ci était en mesure de se manifester. L'assemblée qui a dû se réunir à Rome il y a quelques jours, et dont l'ouverture a été saluée par les acclamations de la multitude, par des fêtes, par l'expression des plus douces espérances, ne doit être qu'un prélude, qu'un premier pas dans une carrière nouvelle.

Que le peuple italien ne s'arrête donc pas; il ne suffit pas de créer une garde civique, si elle n'a rien à défendre. C'est quelque chose que d'avoir obtenu le renvoi des troupes étrangères, c'est quelque chose que d'être armé, de pouvoir repousser l'invasion, intimider le despotisme; mais, encore une fois, ce n'est pas assez, cela ne constitue pas la liberté; celle-ci ne se fonde que par des lois dont les citoyens armés garantissent l'exécution. On a commencé à Rome par où l'on devait finir; toutefois, ce qui est fait est un progrès, pourvu qu'on le continue. Pie IX paraît animé de bonnes intentions. Le meilleur moyen d'assurer la tranquillité de ses états, d'amener les Romagnols à prendre rang parmi les nations, à développer leur puissance, c'est de leur donner des institutions politiques en harmonie avec celles des autres peuples. A cette condition seulement, il sera un véritable réformateur.

Les chambres des petits royaumes allemands s'ouvrent aussi; la diète de Hongrie apportera dans les discussions qui vont bientôt commencer toutes les espérances que réveille l'agitation de l'Italie; sur tous les points la session parlementaire nous paraît donc devoir être pleine d'intérêt.

### PRISE DE LUCERNE.

Les troupes fédérales sont entrées à Lucerne le 24, à six heures du soir.

Avant le combat, le gouvernement et l'état-major s'étaient enfuis, emportant les archives et de fortes sommes. Ceux qui avaient fomenté la guerre civile, fanatisé la population, n'ont pas eu le courage de rester sur la brèche.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

GENÈVE, le 26 novembre. — Lucerne est tombée sous les coups de la confédération. Les troupes se sont bien battues des deux côtés.

Voici la dépêche du général sur la prise de Lucerne. Elle a été apportée par des lettres particulières. Si ce n'est pas les mots, c'en est le sens.

« Le gouvernement de Lucerne a pris la fuite. Nos troupes se sont emparées de la place et se battent encore au moment où l'ordonnance part. » Une lettre de Berne porte :

« Berne, le 25, à onze heures.

Le boulevard du Sonderbund, Lucerne, est au pouvoir des troupes fédérales. Après l'affaire meurtrière de Gisikon, les troupes de la ligue prirent la fuite et se débandèrent; celles des états primitifs cherchèrent à se frayer un passage du côté de Schwytz. Pendant la nuit du 23 au 24 arriva au quartier-général du commandant en chef, à Sins, une députation du gouvernement, qui demandait à capituler. Le général Dufour répondit qu'il était trop tard, et qu'il exigeait une soumission absolue.

La ville est soumise ce matin. Les membres du gouvernement avaient tous pris la fuite pendant la nuit, et, hier, mardi, les troupes fédérales prirent possession de la ville sans obstacle. Les communications postales sont rétablies avec Lucerne. Une diligence a quitté Lucerne à neuf heures et demie du soir.

Le général a annoncé qu'il avait beaucoup de blessés, mais peu de morts.

Le Times du 24, dans sa correspondance particulière de Paris, expose ainsi ce qui se serait passé entre les puissances à l'occasion de la question suisse :

Le gouvernement français a proposé aux quatre autres puissances d'adresser au gouvernement suisse une note collective pour le sommer de suspendre les hostilités et d'envoyer des députés dans une ville où des conférences auraient lieu, et où l'on jetterait les bases d'un arrangement. (L'endroit indiqué était Bâle, Neuchâtel ou Fribourg.) La note française recommandait une menace d'intervention en cas de refus de la part du vort. La Prusse et l'Autriche acquiescèrent sans difficulté à ces ouvertures; la réponse de la Russie n'est pas encore arrivée, mais on sait d'avance qu'elle sera conforme au plan proposé. La réponse de lord Palmerston a été remise à M. Guizot. Le noble lord approuve le fond de la note française, mais il se prononce pour des procédés moins rigoureux. Au lieu de la coercition directe, lord Palmerston recommande la médiation, et il conseille une conférence à Londres où deux députés fédéraux et deux du Sonderbund pourraient se rendre.

Malgré les réponses favorables de l'Autriche et de la Prusse, malgré celle non moins favorable que l'on attend de la Russie, on croit à Paris que la modification proposée par lord Palmerston a été jugée acceptable par M. Guizot, et qu'elle sera adoptée aussi par les trois cours du Nord.

Nous n'avons pas besoin de répéter que le gouvernement ne peut accepter cette proposition sans reconnaître que ce qu'il a fait jusqu'à présent, il n'avait pas le droit de le faire.

### Affaires d'Italie.

Le journal la Patria de Florence, du 17, renferme quelques détails sur la situation du territoire de la Lunigiana, occupé ou plutôt envahi par les Modénais.

« Les nouvelles ne parviennent d'ailleurs qu'avec peine de cette partie du pays, dit-il, car la police ouvre toutes les lettres et fait fouiller tous les courriers ou messagers particuliers. On s'efforce maintenant de gagner par des promesses mensongères cette population de Fivizzano dont on a répandu le sang. On cherche à faire revivre de vieilles haines de peuple à

FEUILLETON, DU CENSEUR. — 28 NOVEMBRE 1847.

## REVUE MUSICALE.

### GRAND THÉÂTRE.

NE TOUCHEZ PAS A LA REINE

Opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Scribe et G. Vaez, musique de X. Boisselot.

C'est de la chance pour un feuilletoniste! s'absenter deux mois, aspirer l'air pur des champs en place de l'oxygène vicié qui circule sous le lustre, troquer les vieilles décorations aux arbres taillés comme des balais, d'un vert pomme, épinard ou chicorée, des moins champêtres, contre les vrais paysages épanouis sous la brosse du bon Dieu, et surtout échapper aux ténors enrhumés, estropiés, bancroches, maussades, incroyables, qui n'eurent jamais ni ut, ni toute autre note que ce soit de poitrine; échapper aux prestidigitateurs, aux parades de foire, aux tours de carte et de goblet, aux reproches, aux sifflets, aux commissaires de police furibonds, aux empoigneurs farouches, aux discours de régisseurs, au désordre et à la décadence de notre malheureuse scène.

Infortunée l'ion! si un bras avait pu te préserver de ta ruine, celui de M. Fleury ne devait évidemment pas accomplir ce prodige!... Tout ce qui est arrivé, nous l'avions prévu; mais alors les optimistes ne nous écoutaient qu'avec un certain effroi, comme on écoute un oiseau de malheur qui chante dans son arbre creux. Les abonnés, peuple crédule, toujours trompé et toujours confiant, secouaient la tête d'un air capable, qui voulait dire: Vous êtes trop jeune, mon ami; nous avons une expérience de trente années de banquettes et d'abonnement. Vous êtes critique de par votre tempérament et votre position littéraire; un peu d'indulgence, Monsieur. Voyez l'administration municipale, combien elle est coulante, douce et paternelle envers sa sœur cadette l'administration théâtrale! Cela est beau, Monsieur, édifiant, véritablement chrétien. Ah! trop satisfaits abonnés! êtes-vous bien édifiés à cette heure? Aujourd'hui, ce qui a été toléré, protégé, approuvé par l'administration municipale, n'a-t-il pas été ouvertement blâmé, sifflé, conspué par le public? L'opinion publique n'est-elle pas unanime?

La direction des théâtres a succombé sous cette éclatante réprobation, ainsi que sous le coup des embarras financiers qui étaient inévitables, et cependant elle avait obtenu tout ce qu'elle voulait, la suppression durant la saison d'été du ballet et de l'opéra. Cette économie chiche et étroite

Pa-t-elle sauvée? Non, elle n'a fait qu'avancer sa ruine en hâtant l'explosion des colères qui couvaient sourdement. Tout cela avait été dit, prévu dans les pages de ce journal, dans les colonnes de ce feuilleton. M. Fleury, devenu impopulaire, impossible, s'est mis dans l'ombre. Le Triumvirat qui a pris le sceptre du royaume du chant, de la danse et de l'art dramatique sera-t-il plus heureux? Lorsque la république romaine vit apparaître les Triumvirs, elle était bien près de sa chute.

La bonne étoile qui nous fit éviter l'exhibition des ténors prétendants et la colère de M. le commissaire de police nous a ramenés juste au seul moment où les hommes de goût peuvent décemment se dire, ce qui n'était pas arrivé depuis long-temps: Il y a spectacle aujourd'hui; on joue un petit opéra, élégant, gracieux, dans lequel, Dieu soit loué! il n'y a pas plus de premier ténor qu'il en fut jamais dans l'intention secrète de M. Fleury.

Ne touchez pas à la Reine! tel est le titre inscrit en tête de l'opéra, qui aurait pu ajouter en forme de devise: Ne me touchez pas trop non plus! car cela est si gentil, si coquet, si sonore, si papillonnant, qu'en y touchant trop fort du doigt de l'analyse brutale, musique et paroles, mais musique surtout, cela risquerait de se fondre un peu comme de la crème fouettée, de s'évaporer comme le gaz dans un ballon qu'on pourfendrait du scalpel, de s'envoler et d'éclater en gerbes folles et éphémères, bleues, vertes, blanches ou rouges, comme la pièce d'honneur d'un joyeux feu d'artifice.

La donnée était charmante, romanesque, sentimentale, et pas légende du tout pourtant, juste ce qu'il faut en France, où le réalisme ne perd jamais ses droits. Un vieil usage espagnol, dont M. Théophile Gautier a fait le pivot d'une comédie, fournit à MM. Scribe et Vaez matière à des situations piquantes. Heureux compositeur! Il plaisait à la vieille jalousie castillane d'être jalouse de tout ce qu'on aimait alors dans les Espagnes, voire même de sa reine... Vous voyez, c'est de la vieille histoire. Toucher à la reine, fût-ce en baisant le bord rosé de l'ongle de son joli petit doigt de pied, était un crime pour lequel la mort semblait une expiation trop douce; mais comme probablement l'inquisition n'était pas inventée, on n'avait, dans ce bon temps, rien trouvé de mieux que la mort.

Un jeune cavalier de naissance, mais sans fortune, a sauvé sans la connaître la reine qui allait périr; mais cela ne se fait pas sans y toucher. Il va donc mourir, et, de plus, il est amoureux, mais amoureux comme on l'est en Espagne, de celle qu'il a sauvée. De là notamment, deux ou trois scènes ravissantes: celle où don Fernand arrive à la cour, reconnaît dans la reine la beauté qui lui doit la vie, tombe à ses pieds, lui offre le bouquet flétri qu'elle avait perdu à l'heure du danger, et, lorsque la reine le repousse et feint de ne pas le reconnaître, quelle belle explosion de désespoir! quelle apostrophe heureuse à ces pauvres fleurs que l'amant rappelle sur son sein, sur son cœur désormais flétri comme elles! Puis encore la

scène où la reine feint de dormir, où le bouillant et respectueux cavalier encourt une seconde fois la peine de mort, quoiqu'il ne touche cette fois que du bout des lèvres à la main que la belle dormeuse ne songe pas à retirer. Puis enfin le dénouement: la fixe et naïve idée qui vient à la reine, idée de jeune fille s'il en fut, bien plus que de reine, idée charmante, fûtée, qui, tranchant la situation comme une épée de conquérant, tient à la fois du procédé d'Alexandre et de celui d'Agnès. La défense de toucher à la reine ne concerne pas l'époux de la reine, le roi; cela se conçoit, et ces bons Espagnols avaient eu l'esprit de tout prévoir. Eh bien! elle tend la main et la couronne à Fernand, et mon heureux gaillard pourra en toute sécurité... sauver à l'occasion les jours de la reine et baiser du bout des lèvres les mains qu'on lui abandonne de si bon cœur.

M. Boisselot, quoiqu'à son début, entend la scène, l'orchestration, le genre. Son œuvre a les qualités de l'opéra-comique, vivacité, finesse, éclat. Le public l'encouragera, et il fera bien; il fera son métier de public qui tient à un genre national et qui après tout a bien son mérite. Nous ferons, quant à nous, notre métier de critique, salutaire également aux intérêts de l'art, en recommandant à M. Boisselot de se mêler des réminiscences, de chercher des inspirations dans son propre cœur et d'étudier beaucoup les harmonistes allemands. Ses modulations sont correctes, mais souvent froides et dures; il y manque un certain je ne sais quoi qui est comme le sentiment de l'harmonie.

Cet opéra a été, en général, bien exécuté, à part les chœurs, toujours faibles, et qu'il faudrait cependant ne pas négliger éternellement. L'orchestre a montré beaucoup de verve. M. Boulo rend le rôle de Fernand avec infiniment d'âme. Mlle Hillen chante avec une justesse remarquable; sa voix est fraîche, mais le timbre manque peut-être un peu de cette qualité sympathique que possèdent les cantatrices méridionales. Cependant c'est là une actrice gracieuse et aimable qu'on a bien fait d'engager. Nous nous réservons de porter par la suite un jugement plus approfondi sur son talent. Mlle Marchand est une piquante et éveillée soubrette, sa voix a de l'éclat, mais point de travail. Nous lui adresserons cette simple question: Est-ce que, par hasard, pour chanter il ne faut plus ouvrir la bouche? Excusez-nous, nous arrivons de la campagne; et, durant notre absence, les médecins de Molière pourraient bien avoir changé tout cela.

M. Barielle n'a pas compris la dignité que comporte son rôle de régent; ses amours avec Estrella prennent les dehors de ceux de Frontin avec Marinette; il se livre au 3<sup>e</sup> acte à un désespoir poltron. Quant à sa voix, il fera bien d'être prudent. Dans les courses au clocher, si l'on manque les haies, gare à la culbute! Cependant M. Barielle a des qualités qu'il ne tient qu'à lui de bien diriger.

EDOUARD DEGEORGE.

peuple. Du reste, les soldats commettent toutes sortes d'excess. Dans la paroisse de San-Terenzio, des militaires ont tiré trois coups de feu sur trois jeunes enfants de moins de dix ans, qui criaient : *Vive Pie IX!*

Les habitants de Pontremoli, menacés par le duc de Modène, continuent à s'organiser militairement et font preuve du plus grand enthousiasme.

La population de Livourne, en voyant partir une batterie de campagne qu'on disait être dirigée sur Pietra-Santa, a fait grande fête aux artilleurs et voulait les accompagner pour combattre les Modénais.

Les communications avec la Lunigiana sont devenues d'une extrême difficulté et d'un grand danger. Dernièrement, un négociant qui voyageait sur cette route a failli être tué d'un coup de fusil pour ne pas avoir répondu sur-le-champ à une sentinelle qu'il n'avait ni vue ni entendue.

On dit qu'à Massa et à Carrara il a été publié une loi qui autorise la garnison à tirer, après deux sommations, sur les attroupements de plus de deux personnes.

## Paris, le 25 novembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Moniteur* publie ce matin l'ordonnance royale qui convoque la chambre des pairs et la chambre des députés pour le 28 décembre prochain.

Un assez bon nombre de députés ministériels n'ont pas attendu cette ordonnance pour se rendre à Paris, et on les rencontre déjà, le matin, dans le voisinage des ministères, où ils vont solliciter pour leurs commettants ces mille petites faveurs au moyen desquelles un conservateur-borne se maintient dans son arrondissement, et le soir dans les théâtres, dans les restaurants, dans les cafés et sur les boulevards les plus fréquentés.

Il est certain que la phalange des trois cents sera au grand complet le jour de l'ouverture de la session.

Il paraît de plus en plus certain que le prolongement du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin jusqu'à Maubeuge sera proposé aux chambres dans le cours de la session prochaine. Ce sera, assurément, une occasion de modifier les conditions de la concession de la compagnie du Nord, et un moyen d'étendre, comme on l'a fait pour le chemin de Paris à Lyon, la durée de cette concession. On ne parle de rien moins que d'une extension de vingt-cinq à trente années.

Le bruit s'est répandu hier au Palais que M. Desclozeaux, secrétaire-général du ministère de la justice, allait être nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Ricort, démissionnaire, et qu'il devait être remplacé par M. Moulin, membre de la chambre des députés, qui prendrait le titre de sous-secrétaire d'état au ministère de la justice.

M. Moulin est un tout jeune magistrat, qui ne compte peut-être pas douze ans de service, et dont le seul mérite, aux yeux du cabinet, est d'avoir toujours voté conformément à la consigne qui lui était donnée, depuis qu'il est à la chambre. Nous ne comprendrions pas que le favoritisme le poussât aussi rapidement à l'une des plus hautes positions de l'ordre judiciaire.

On parle aussi d'un nommé sous-secrétaire d'état au ministère de la guerre M. Magne, au ministère de l'instruction publique M. de Goulard, au ministère du commerce M. Saglio. Quand la France est financièrement épuisée, quand elle est condamnée à contracter des emprunts à 75,25, il est évident qu'on ne saurait mieux faire que de créer des emplois nouveaux et d'augmenter encore un peu plus le fardeau qui pèse sur les contribuables. Ces braves contribuables sont d'ailleurs si patients et de si bonne composition que le pouvoir aurait bien tort de ne pas se passer toutes ses fantaisies et d'hésiter quand la pensée lui vient de se montrer généreux pour ceux qui font vœu d'être siens.

## BANQUET RÉFORMISTE DE VALENCE.

(Suite. — Voir le *Censeur* du 18 novembre.)

On se rappelle que ce banquet si remarquable a eu lieu le 14 de ce mois. Nous pensions pouvoir le publier en entier beaucoup plus tôt. Une circonstance indépendante de notre volonté ne nous l'a pas permis.

M. LÉO DE SIEYES, député, président du banquet : *A la réforme électorale et parlementaire!*

L'humanité, en marchant vers l'émancipation, a été obligée de conquérir chaque pouce de terrain, d'essuyer des luttes quelquefois sanglantes pour l'amélioration de ses institutions. La loi divine le veut ainsi : il faut que tout bienfait soit payé par un sacrifice. Aussi, les nations libres aujourd'hui ne l'ont pas été en un seul jour ; elles ont travaillé pendant des siècles, versé le plus pur de leur sang, pour arriver à leur but et à travers mille obstacles accumulés sur leur route. Chaque peuple, quelles que soient sa civilisation et sa puissance, tend toujours à un meilleur avenir, marche vers le progrès ; car, dans le monde moral comme dans le monde physique, tout vit par le mouvement : la station, c'est la mort.

Et maintenant, Messieurs, voulez-vous que la France, cette avant-garde des peuples marchant à la conquête des libertés, courbe toujours la tête sous les efforts inouïs de certains hommes cherchant à nous faire croire, par l'humiliation et la corruption, que l'argent et la vie matérielle c'est tout, l'honneur national et l'esprit politique, rien pour le pays? Non ! non ! les nations ne ressemblent point à ces eaux croupissantes renfermées dans des rives étroites ; ce sont des fleuves majestueux qui poursuivent la route que le doigt de Dieu leur a tracée, franchissant les obstacles, faisant quelquefois des détours, mais ne s'arrêtant jamais!

Voulez-vous de ce gouvernement, qui pense vous faire oublier ce qu'ont fait vos pères pour cette grande idée : *La liberté*, parce qu'il a inscrit en lettres d'or sur sa bannière : *Réaction!*... Non, n'est-il pas vrai? Le travail n'est pas achevé ; ce n'est pas encore la fin de la saison où le labourer croise ses bras... Non, Messieurs, nous n'en sommes pas encore là... Dans le champ politique de notre belle patrie, il y a bien des améliorations depuis long-temps signalées à accomplir. Malheur à la génération qui s'arrête dans sa marche ! Elle prépare de grands maux à son pays ; elle prépare des éléments de désordre qui peuvent amener l'incendie et faire éclater cette machine que l'on appelle gouvernement rétroactif.

Quel est celui d'entre nous qui ne se souvient des ultra-royalistes? Craignons les ultra-conservateurs. On nous accuse de vouloir soulever le peuple contre les pouvoirs ; mais est-ce donc le bouleversement et la révolte que nous voulons, lorsque nous demandons la réforme des abus administratifs dont un trop malheureux et scandaleux procès vient d'entretenir tout le pays, lorsque nous voulons la réforme de cette armée de nullités qui pullulent dans les bureaux de l'administration centrale, qui sont une des mille causes de l'impôt écrasant que nous voyons augmenter continuellement?

Est-ce un outrage au gouvernement constitutionnel que de demander l'amélioration du sort des classes ouvrières, moins d'immoralité dans nos infatigables et satisfaits ministres? Est-ce une utopie de craindre que le nombre des fonctionnaires augmentant dans la représentation nationale, la chambre, cette gardienne des intérêts du peuple, ne perde toute force morale, et que bientôt son rôle ne se borne plus qu'à enregistrer complaisamment les actes du pouvoir? Et l'on

nous appellera agitateurs, parce que nous demandons, nous appelons de tous nos vœux, parce que nous voulons la réforme parlementaire! Non, Messieurs, nous sommes dans le droit chemin.

A vous l'honneur d'encourager les timides que la crainte du plus lourd despotisme retient encore dans le silence ! Il ne faut pas que ces démonstrations qui couvrent toute la France restent stériles. Transformons-nous tous en apôtres zélés de l'honneur national et de la liberté. Répoussons bien loin les infâmes tentations de la corruption et les odieuses suggestions de l'intérêt particulier.

Mais je m'arrête ici, Messieurs, car ce n'est point à vous que s'adressent ces dernières paroles.

Bientôt le mauvais vouloir sera impuissant contre la volonté de tous et contre la force des choses.

La loi électorale du 19 avril 1831 demande impérieusement une réforme, car elle est imparfaite, vicieuse, impuissante ; elle crée un privilège restreint, et, dans un gouvernement représentatif appelé gouvernement des majorités, elle confie le sort du pays aux mains d'une minorité de citoyens peu en rapport avec la population.

La réforme sera le remède à tous nos maux, le point de départ de toutes nos améliorations politiques. Appuyons-nous sur le peuple, et sa grande voix aura bientôt chassé et balayé les courtisans de ce nouveau gouvernement absolu, qu'on semble en ce moment vouloir nous imposer.

Où, Messieurs, en voyant l'union et l'enthousiasme de cette nombreuse assemblée, et me rappelant les voix patriotiques qui naguère s'élevaient à Saint-Marcellin, je ne crains pas de dire : Dauphinois, vous fûtes les premiers, aux états de Vizille et de Romans, à demander l'affranchissement, l'égalité et la liberté ; vous deviez être des premiers encore à vous associer aux manifestations en faveur de la réforme, et je crois servir mon pays, comme je suis sûr d'être l'interprète de vos vœux et de vos sentiments, en portant ce toast : *A la réforme électorale et parlementaire!*

M. BOVERON-DESPLACES, avocat, vice-président du banquet : *A la souveraineté du peuple!*

Messieurs, que la souveraineté réside dans le peuple, c'est une vérité qu'il est désormais superflu de démontrer. Dire que le peuple est souverain, c'est dire simplement que le tout est plus grand que sa partie, c'est affirmer l'évidence.

Mais de ce que le peuple prétend à une souveraineté réelle, s'ensuit-il qu'il demande à gouverner? Non, Messieurs, souveraineté et gouvernement sont deux choses qu'il faut se garder de confondre, et dont l'une consiste à déléguer le pouvoir, l'autre à l'exercer. De ces deux prérogatives le peuple ne demande à retenir que la première ; mais celle-là, il la veut inflexiblement, et ce serait un crime de la lui contester.

Qu'est donc la souveraineté du peuple, quand le gouvernement n'agit point suivant la volonté du plus grand nombre, quand le plus grand nombre n'a le moyen, ni de faire prévaloir, ni même de faire constater sa volonté? Le peuple est-il souverain, là où il subit perpétuellement l'autorité de quelques uns, et où il n'est pas libre d'imposer la sienne? La nation n'est souveraine qu'à la condition de participer par ses délégués à la confection des lois ; sans quoi elle ne peut, ni obtenir ce qui est conforme à ses intérêts, ni empêcher ce qui tend à lui nuire.

C'est donc des gouvernés seuls que les gouvernants peuvent tenir légalement leur investiture.

Avoir dit, Messieurs, que le peuple doit déléguer le pouvoir, c'est avoir dit qu'il doit choisir ses représentants, c'est avoir touché à la question de réforme, question palpitante qui nous rapproche à cette heure.

Eh bien ! de tout ce qui constitue la souveraineté la nation ne possède rien. Tousjours prodiguer ses sucurs, son or, son sang, voilà les seuls droits dont elle n'ait pas été déshéritée.

Comment ce peuple, tant caressé quand il disposait d'une couronne, trahi le lendemain par ses adulateurs de la veille, est-il tombé dans cet état d'oppression? Il y aurait là, Messieurs, une interminable série d'iniquités à retracer.

Mais il s'agit moins en ce moment de développer les causes du mal que d'en appliquer le remède. Ce remède, nous l'avons tous nommé, Messieurs ; c'est la réforme, réforme rationnelle, profonde, radicale, et non point un vain palliatif, qui ne donne satisfaction qu'à une nouvelle minorité d'intérêts.

Non, Messieurs, non, il ne faut point marchander avec le peuple ; instruit et fort de son droit, il ne peut plus se contenter d'un vain mot. Hommes du pouvoir, c'est à lui que vous devez venir comme au seul principe de virilité et de vérité, comme à la source de toute grandeur, comme au plus sûr élément d'avenir et de durée. En lui vous trouverez ce point d'appui que, depuis dix-sept ans, vous demandez vainement à ces aristocraties couvertes du sang de nos frères, que vous cherchez dans les lois de septembre, dans la corruption, dans les bastilles. Alors seulement vous serez entrés dans les voies de la grande politique.

Mais si, au lieu de compter avec le peuple et de vous régénérer dans cette entité puissante, aux appels de sa grande voix vous répondez sans cesse : *Rien ! rien ! rien !* oh ! alors, craignez que, lassé dans sa magnanimité et dans sa patience, le peuple vous dise à son tour : *Arrière donc, usurpateurs effrontés de mes droits ! Arrière, marchands du temple, brocanteurs de consciences, corrupteurs et corrompus assez long-temps satisfaits ! Arrière ! le jour est venu de nettoyer l'étable d'Augias ! Arrière ! je me relève, et je marche dans mon indépendance et dans ma liberté !*

Imprudents, qui défiez le peuple au jeu des révolutions, conjurez plutôt la tempête, pendant qu'il en est temps encore, et vous mériterez ce titre de conservateurs que vous vous décernez.

Mais que dis-je? Vous, conservateurs ! Qu'avez-vous fait, dites-moi, de cette auréole de gloire, dont le peuple, en un jour de réveil, avait couronné le front de la France? Qu'avez-vous fait de cette noble égalité qui mettait si souvent dans la main d'un roi la main d'un prolétaire, sans qu'on pût dire laquelle des deux honorait l'autre? Qu'avez-vous fait de cette puissance morale, de ce saint enthousiasme, qui rendait muettes et tremblantes, à nos pieds, toutes les aristocraties qui vous maclent aujourd'hui de leurs dédains? Que sont devenus, entre vos mains, l'honneur et la fortune de la France?

Oh ! ce que vous avez conservé, c'est une ambition aveugle, effrénée ; c'est l'insatiable ardeur du pouvoir ; c'est la passion déréglée de l'or ; c'est la peur, oui, la peur, partout et toujours !

Craignez que la nation ne veuille point endurer plus long-temps l'action mortelle de vos dissolvants. La réaction commence, le peuple demande à jour de ses droits ; ne le réduisez pas, par une résistance insensée, à vous poser ce dilemme fatal : *Réforme ou révolution!*

Après ce toast venait celui de M. Rittiez, rédacteur en chef du *Censeur*, à l'union des réformistes, que nous avons publié dans notre numéro du 18 novembre.

M. REPPELLIN, avocat, rédacteur du *Patriote des Alpes* : *Au peuple!*

Messieurs, j'ai à vous remercier d'abord, tant pour moi que pour mes amis

de Grenoble, de nous avoir associés à cette patriotique démonstration. A l'appel de votre comité, nous sommes venus, parce que nous avons pensé qu'il y avait ici un devoir à remplir, et qu'il était utile, plus que jamais, de resserrer entre les patriotes des départements voisins les liens de la confraternité politique. Persuadés comme vous que tous les maux de la situation actuelle, dont on vous a fait la triste énumération, ont leur cause première dans les lois indignes qui ont dépouillé le peuple de ses droits politiques, nous avons saisi avec empressement l'occasion que vous nous avez offerte de participer à une nouvelle manifestation ayant pour objet la réintégration de ces droits.

C'est dans ce sentiment que je vous propose de porter un toast au peuple.

Au peuple, que la réforme électorale a pour but d'émanciper ! Au peuple, qu'il faut éclairer et appeler à nous, car, sans son concours, aucune réforme sérieuse ne peut être obtenue.

Ce peuple, pour lequel nous revendiquons les droits politiques, ce n'est, Messieurs, ni un parti, une fraction du pays, c'est la nation tout entière, moins deux cent mille électeurs privilégiés ; c'est cette masse active et déshéritée de la population française qui supporte la plus large part des charges et ne jouit d'aucun droit.

La question, vous le voyez, est toujours la même qu'en 1789. On peut dire encore aujourd'hui du peuple ce que le représentant Sieyès disait alors du tiers-état :

« Qu'est le peuple? — Rien.

» Que devrait-il être? — Tout. »

En 89, la question fut presque aussitôt résolue que posée. On ne se borna pas à proclamer le principe imprescriptible et incontesté de la souveraineté du peuple ; on l'appliqua, et la presque universalité des citoyens, c'est-à-dire cinq à six millions d'hommes, concourut au choix des représentants du pays.

Aujourd'hui, le principe de la souveraineté du peuple est encore inscrit dans nos chartes, mais l'application a disparu ; le peuple, de qui émanent tous les pouvoirs, et qui résume en lui tous les intérêts et toutes les forces de la société, n'est admis ni directement ni indirectement au choix de ses mandataires ; bien plus, la proposition de lui rendre ce droit usurpé paraît même téméraire, séditieuse à nos gouvernants, tant nous avons reculé dans les voies de la liberté.

Et à quel titre, ou plutôt sous quel prétexte, dans une société où tous sont déclarés avoir des droits égaux, prétend-on maintenir l'exclusion politique du peuple et l'inféoder à certaines classes privilégiées qui n'ont de plus que lui qu'une richesse quelquefois mal acquise?

On nous dit d'abord que le peuple manque de lumières, qu'il est incapable de se conduire en politique.

On a pu croire cela il y a soixante ans : la royauté, la noblesse et le clergé croyaient en 1789 à cette prétendue incapacité politique du peuple ; chacun de son côté espérait même en profiter et se servir du peuple électeur comme d'un docile instrument ; mais l'illusion ne fut pas de longue durée. Le peuple, quoique moins éclairé alors qu'il ne l'est aujourd'hui, apporta dans ses choix un instinct et un bon sens plus clairvoyants, un jugement plus sûr que n'eût pu le faire tout l'esprit de ses maîtres.

Tenez donc pour certain qu'il n'y a qu'hypocrisie et mensonge au fond de ce reproche d'incapacité. On ne doute pas que le peuple réintégré dans ses droits politiques n'en usât avec une parfaite intelligence de la valeur des hommes ainsi que des intérêts nationaux, et voilà précisément pourquoi on le repousse. Cela constituerait le gouvernement du pays par le pays, tandis que les partisans du monopole ne veulent que l'exploitation du grand nombre par la minorité.

Et ce n'est pas seulement dans l'exercice des droits politiques que le peuple a fait ses preuves d'intelligence et de capacité.

Partout où l'occasion et le moyen de développer ses facultés naturelles lui ont été offerts, dans les sciences, l'industrie ou les arts, dans la paix comme pendant la guerre, le peuple n'a-t-il pas largement fourni son contingent de savants, d'hommes de génie, d'artistes utiles, de guerriers célèbres?

N'était-ce pas un enfant du peuple ce général Championnet, ce héros républicain, grand par son humanité et son noble caractère non moins que par son intelligence et sa bravoure, qui s'illustra dans tant de batailles, conquit, pacifia, organisa en quinze jours le royaume de Naples, et dont l'image, élevée aujourd'hui au milieu de ses concitoyens, semble les convier à ne pas laisser périr la liberté qu'il défendit par son épée?

C'est là, Messieurs, un glorieux souvenir pour Valence ; et à ceux qui diraient encore que le peuple est incapable, montrez, montrez avec orgueil votre statue de Championnet, comme un éclatant témoignage de ce que peut et de ce que vaut le peuple dans un pays libre.

Mais on objecte encore, pour justifier le privilège, que le peuple, c'est-à-dire tout ce qui, dans la nation, n'est pas riche à 200 fr. de contribution, n'offre pas à la société assez de garanties, assez d'esprit de conservation.

Eh ! Messieurs, quoi ! le peuple n'offre pas de garanties ! N'est-ce donc pas lui qui féconde la terre par ses sucurs, qui la creuse péniblement pour en extraire les substances utiles ; qui, par le travail et les mille moyens de l'industrie, crée toute la richesse publique et pourvoit à tous les besoins de la société?

N'est-ce pas le peuple aussi qui paie la plus forte et la plus onéreuse part de l'impôt, qui fournit son sang et les meilleures années de sa vie pour la défense de la patrie?

N'est-ce pas lui enfin que l'on retrouve partout où se produisent les actes d'abnégation personnelle, de générosité et de dévouement? Que faut-il de plus à la société? et de quelles garanties entend-on parler?

Ah ! j'allais l'oublier, ce n'est pas la garantie du travail ou de la moralité qu'on exige, c'est la garantie de la richesse. Enrichissez-vous, a-t-on dit ; richesse, c'est vertu. Et l'on ose ajouter que cette condition de l'argent ne constitue pas un privilège, le peuple étant libre comme tout le monde de s'enrichir.

La garantie de la richesse ! Mais je ne sache pas, Messieurs, que l'argent ait jamais été une garantie d'intelligence, et ce que nous voyons trop bien, c'est qu'il ôte souvent le patriotisme et le cœur, seules qualités nécessaires pour le bon usage des droits de citoyen.

Et quelle dérision de prétendre que le peuple est libre de s'enrichir et d'atteindre aux conditions pécuniaires du cens politique !

Pour la masse du peuple qui vit strictement du salaire de son travail, où donc est aujourd'hui le moyen honnête de sortir de l'infériorité de sa condition? Car le peuple n'a pas, heureusement, et il ne veut pas avoir le secret de ces fortunes scandaleusement rapides qui accusent si hautement les vices de notre organisation politique et sociale.

Plus moral que ceux qui le gouvernent, le peuple ne demande qu'à améliorer sa condition par les voies naturelles du progrès, d'une éducation plus large et d'un travail plus justement rétribué ; mais le seul moyen qu'il aurait d'y parvenir, la participation à la gestion de ses propres intérêts, on le lui refuse.

Si du moins ceux qui s'arrogent la mission de représenter le peu-

ple étaient assez justes pour donner à ses intérêts une légitime satisfaction, le régime de privilège pourrait être sinon justifié, du moins plus patiemment toléré.

Mais, dites-moi, vous tous électeurs indépendants et consciencieux qui m'écoutez, que peut attendre le peuple de cette majorité du corps électoral pour qui le privilège de représenter tout le monde n'est plus qu'un moyen de faire ses affaires aux dépens de tous ?

Que peut espérer le peuple de législateurs et de ministres qui lui ont signifié du haut de la tribune, tantôt par l'organe de M. Thiers, tantôt par celui du président de la chambre, que le peuple n'a d'autres droits que ceux qui résultent des lois, lois faites sans lui, souvent contre lui ; que les chambres législatives n'ont pas mission de donner du travail au peuple ?

Mais cependant, direz-vous, si le travail manque, si les salaires baissent et ne peuvent plus assurer la subsistance du peuple, qui donc y pourvoira ? Est-ce que cela regarde les législateurs et les ministres ? Ne sont-ils pas abondamment pourvus ? Tout n'est-il pas pour le mieux ?

Que leur importent, d'ailleurs, les incertitudes du travail et du salaire ? C'est là, vous dira un rhéteur sans entrailles, le grand ministre du système, M. Guizot, c'est là une loi fatale, un frein nécessaire pour contenir le peuple ; et si ce frein ne suffit pas, les cours d'assises et les tribunaux correctionnels ne sont-ils pas là pour faire justice des tentatives désespérées de la misère ou de la faim ?

Les plus prudents de ces grands hommes d'état reconnaîtront qu'il faut aviser, que le peuple est un ennemi avec lequel il faut compter quelquefois, et qu'il faut savoir arrêter à temps, ainsi que l'incendie, en lui faisant la part du feu, paroles de M. Jaubert, autre ministre.

Eh bien ! on ne l'a pas même faite au peuple cette part du feu ; on lui refuse même ces concessions que conseille la prudence à défaut d'humanité et de justice, tant dans les hautes régions gouvernementales il y a mauvais vouloir, antipathie profonde contre tout ce qui est peuple, contre tout ce qui est justice, contre tout ce qui est progrès !

Et quelle est donc cette nation que l'on traite avec un si souverain mépris et une si injurieuse défiance ?

C'est, Messieurs, ce peuple trop généreux et trop confiant qui, après avoir, en 1830, fait la fortune de tous ces gens-là, a oublié de stipuler pour lui-même et de demander les garanties qu'il pouvait imposer.

Eh bien ! ce que n'a pas fait alors le peuple, il est de son droit de le demander et de le faire pour lui et avec lui.

Pour lui, parce que c'est le seul moyen pour nous, électeurs, d'user honorablement du privilège que la loi nous confère.

Avec lui, parce que mieux que tous autres, le peuple a la conscience de ses besoins, qu'en lui seul est la véritable puissance, et que son concours seul peut dès lors assurer le succès de la réforme, c'est-à-dire la mort du privilège et le triomphe de l'égalité.

Au peuple donc ! à son émancipation intellectuelle et politique !

PARLEMENT ANGLAIS. — DISCOURS DE LA REINE.

Mylords et Messieurs,

Sa Majesté nous a ordonné de vous déclarer les causes qui l'ont engagée à assembler le parlement à cette époque.

Sa Majesté a vu avec un vif regret la détresse qui règne depuis quelque temps parmi les classes commerciales.

Les embarras du commerce ont été un instant aggravés par un sentiment si général de méfiance et d'alarme, que Sa Majesté, pour ramener la confiance, a autorisé ses ministres à recommander aux directeurs de la banque d'Angleterre de suivre une marche appropriée à une semblable crise.

Cette marche eût pu aboutir à une infraction à la loi.

Sa Majesté éprouve une grande satisfaction à vous informer que la loi n'a pas été violée, que les craintes se sont apaisées, et que la pression qui se faisait sentir sur les banques et sur le commerce a été atténuée.

La bénédiction d'une récolte abondante a allégé les maux qui accompagnent toujours le manque de travail dans les districts manufacturiers.

Sa Majesté a cependant à déplorer le retour d'une misère cruelle en Irlande, par suite de la disette des denrées nécessaires à la subsistance du peuple.

Sa Majesté espère que cette misère sera matériellement soulagée par les efforts qui ont été faits pour mettre en vigueur la loi votée dans la dernière session afin de secourir les nécessiteux.

Sa Majesté a appris avec satisfaction que les propriétaires fonciers avaient tiré parti, pour améliorer les terres, des moyens mis à leur disposition par la libéralité du parlement.

Sa Majesté déplore les crimes atroces qui ont été commis dans certains comtés d'Irlande, et l'esprit d'insubordination qui s'est manifesté et qui a conduit à une résistance organisée contre les droits légaux.

Le lord-lieutenant a employé avec vigueur, avec énergie, les moyens que la loi place à sa disposition pour découvrir les malfaiteurs et pour prévenir le retour des crimes et délits.

Sa Majesté sent néanmoins que son devoir envers ses sujets paisibles et affectionnés (wel disposed) l'oblige à demander l'aide du parlement pour prendre des précautions ultérieures contre la perpétration des crimes dans certains comtés et districts d'Irlande.

Sa Majesté envisage avec la plus profonde anxiété, avec le plus profond intérêt, la situation actuelle de l'Irlande, et elle recommande à l'examen du parlement des mesures qui, tout en sauvegardant les droits de la propriété, puissent faire progresser l'état social du peuple et tendre à l'amélioration de cette partie du royaume-uni.

Sa Majesté a vu avec un vif regret l'explosion de la guerre civile en Suisse.

Sa Majesté est en communication (is in communication) à ce sujet avec ses alliés, et elle s'est montrée prête à employer, de concert avec eux, son influence amicale pour rendre à la confédération suisse les bénédictions de la paix.

Sa Majesté a confiance dans le maintien de la paix générale en Europe (looks with confidence to the maintenance of the general peace of Europe).

Sa Majesté a conclu avec la république de l'Equateur un traité pour la suppression du trafic des esclaves. Sa Majesté a donné des ordres pour que ce traité soit soumis.

Messieurs de la chambre des communes,

Sa Majesté a donné des ordres pour faire préparer le budget de l'année prochaine, afin qu'il soit présenté. Ce budget sera établi avec toute la sollicitude que réclament les besoins du service public.

Mylords et Messieurs,

Sa Majesté recommande à l'attention du parlement les lois qui régissent la navigation du royaume-uni, dans le but de constater si l'on peut introduire dans ce système quelques modifications qui, sans danger pour notre force maritime, tendent au développement des intérêts commerciaux et coloniaux de l'empire.

Sa Majesté a jugé à propos de nommer une commission chargée de faire un rapport sur les meilleurs moyens d'améliorer l'hygiène de la capitale, et Sa Majesté recommande à votre sollicitude les moyens qui vous seront soumis dans l'intérêt de la santé publique.

Sa Majesté a éprouvé une sympathie profonde pour les classes ouvrières dans les districts manufacturiers de la Grande-Bretagne et dans une grande partie de l'Irlande, et Sa Majesté a vu avec admiration la patience avec laquelle ces souffrances ont, en général, été supportées.

La détresse qui a régné parmi les classes commerciales a affecté beaucoup de branches importantes du revenu ; mais Sa Majesté a la confiance que le temps n'est pas éloigné où, avec la bénédiction de la divine Providence, le commerce et l'industrie du royaume-uni auront repris leur activité accoutumée.

Souscription pour aider Pie IX dans les réformes qu'il a entreprises.

Suite de la souscription ouverte dans la maison Chaîne, place des Terreaux, le 18 octobre 1847.

- M. P., fabricant de chapeaux, 5 f. — M<sup>lle</sup> Bresse, blanchisseuse de dentelles, 1 f. — M<sup>lle</sup> Raton, brodeuse, 1 f. — Le vicaire de la paroisse de Saint-Clair, 5 f. — Un ouvrier peintre, 25 c. — MM. Carme, artiste, 2 f. — Martin, curé d'Albigny, 5 f. — Grange, pharmacien, 5 f. — Catet de Neuville, 5 f. — Solignac fils, ouvrier en soie, 10 c. — Pizard, id., 50 c. — Guérin, id., 10 c. — Desvignes, id., 10 c. — F. Bouvard, 10 c. — E. Taissère, chef d'atelier, 10 c. — Moinaphe, ouvrier en soie, 10 c. — Perrier, 10 c. — Delas père, chef d'atelier, 5 c. — Delas, chef d'atelier, 5 c. — Une dame, 1 f. — Le maître de l'hôtel Louis-le-Grand, 5 f. — Le maître de l'hôtel de l'Univ., 5 f. — Les frères de la doctrine chrétienne de la rue Sainte-Hélène, 10 f. — Colin, négociant, 5 f. — Une femme de chambre, 50 c. — Vals, israélite, marchand d'habillements confectionnés, 2 f. — Ses employés, 1 f. — Albarin, voyageur de commerce, 2 f. 50 c. — A. Châtillon, négociant, 5 fr. — A. Gonot, 10 f. — Dime, Dime (Fortuné), M<sup>lle</sup> O. et C<sup>e</sup>, 10 fr. — Dime (Fortuné), M<sup>lle</sup> J. B. P., 20 f. — Gastinel, tapissier, 5 f. — Ruffiez, cuisinier, 50 c. — Paul Migat, commis, 1 f. 50 c. — Alfred Audiguier, commis, 1 f. 25 c. — Louis Boshe, commis, 50 c. — Jean Louis, commis, 50 c. — Jacob Renter, 50 c. — Lousdat, 50 c. — Fortuné-Calmar de Contris, 2 f. — Les religieuses de Sainte-Elisabeth, 10 f. — Beaumont, commis-négociant, 1 f. — Brunet, négociant, 1 f. — Latour, rentier, 5 f. — L'atelier de couture de la maison Chaîne, 2 f. — M<sup>lle</sup> M. S., 2 f. — Chapelle, pharmacien à la Croix-Rousse, 2 f. — Louis de Varax, 25 f. — Tissus, négociant, 1 f. — Dervieux, négociant en laine, 1 f. — Bottard, commis, 10 c. — Métra, ouvrier en soie, réformiste, 10 c. — Gautier, imprimeur, 10 c. — Rémond, imprimeur, 10 c. — Sigaud, ouvrier en soie, 10 c. — Depeuple, teinturier, 10 c. — Charvet, 10 c. — Gay, tailleur, 10 c. — Bordet, commis, réformiste, 5 c. — Magnien, vanier, 20 c. — M<sup>me</sup> Carrol, 1 f. — MM. Samuel Moyse, israélite, commissionnaire en soierie, 5 f. — Léon Mayer, israélite, négociant, 1 f. — Desvries, israélite, négociant, 2 f. — Rénior frères, négociants en dentelles, 10 f. — Anonyme, 5 f. — Un israélite amateur de Pie IX, 5 f. — Une dame israélite venant de Rome, 2 f. — L. Nathan, israélite, dépositaire de gants, 50 c. — Herman Valich fils aîné, négociant en nouveautés, 2 f. — Valich, négociant en châles, israélite, 1 f. — Gustave Picard, israélite, acheteur en soierie, 1 f. — M. Blum, négociant en soierie, israélite, 2 f. — Emmanuel Cavillon, israélite, 1 f.

- Villard fils aîné et Félix, commissionnaires en soieries, israélites, 2 fr. — G. Hieropoulos et frères, commissionnaires en soieries (Grecs), 2 fr. — Le maître du café de Chartres, 5 fr. — Morel, fabricant en soieries, 5 fr. — C., négociant en rubannerie, 2 fr. — Chapuy, commis-négociant, 2 fr. — Carrier, voyageur de commerce, 50 c. — Raymond, idem, 50 c. — Garnier, 50 c. — Partume, idem, 50 c. — Court, marchand de soie, 50 c. — M<sup>lle</sup> George, maîtresse de pension, 50 c. — M<sup>lle</sup> Pauline, idem, 50 c. — Rossi, Italien, 1 fr. — Guyessat, maître de pension, 5 fr. — De Bornes, idem, 5 fr. — J. Gustelle, fabricant en soierie, 5 fr. — Henri Rolland, teneur de livres, 5 fr. — Antoine Roche, négociant en soieries, 5 fr. — Un anonyme, 2 fr. — Pauche, maître de l'hôtel de Rome, 10 fr. — Depy, mécanicien-pompier, 1 fr. — Rognon, négociant, protestant suisse, 1 fr. — M<sup>me</sup> Claronne, 10 c. — Marguerite Didier, ouvrière, 5 c. — M<sup>lle</sup> Hélène Vars, 25 c. — M<sup>me</sup> Hélène Vars, ouvrière, 5 c. — Marguerite Mante, 25 c. — M<sup>lle</sup> Césarine, 10 c. — Louise Joserand, ouvrière en soie, 10 c. — Besson, ouvrier en soie, 25 c. — Un anonyme, 10 c. — M<sup>me</sup> Tomasaint, 20 c. — Un anonyme, 6 c. — Vars, 5 c. — M<sup>me</sup> Benoit, 25 c. — Soquet, 2 fr.
- Nathan Mayer, président de la société de bienfaisance israélite, 5 f. — Godchaux-Bloch, négociant, israélite, 2 f. — Louis Mayer David, négociant, israélite, 5 f. — Melèse aîné, de Maçon, israélite, 5 f. — Josué, négociant, israélite, 2 f. — Salomon Brutz, israélite, 1 f. — M<sup>me</sup> Rebecca, israélite, 2 f. — Samuel Pelach, israélite, 1 f. — Mayer, commis-négociant, israélite, 1 f. — Parpandier, fabricants de soieries, 15 f. — A. Rivière, commis en soieries, 1 f. — Nicolas Bozzana, id., 1 f. — Belin, commis, 1 f. — Darmes, commis en soieries, 1 f. — Favre, commis-négociant en soieries, 1 f. — Les religieuses de la Sainte-Famille, 5 f.

Chronique.

Les Polonais résidant à Lyon feront célébrer, lundi 25 novembre, à dix heures du matin, un service funèbre en mémoire du 17<sup>e</sup> anniversaire de la révolution de Pologne, et pour le repos de l'âme de leurs héroïques compatriotes morts en défendant l'indépendance de leur malheureuse patrie. Les amis de la cause polonaise sont invités à assister à cette cérémonie religieuse et patriotique.

— On nous adresse la lettre suivante :

« Lyon, le 25 novembre 1847. »

« Monsieur le rédacteur, » Je vous prie de livrer à la publicité un fait d'une révoltante brutalité, dont j'ai été victime hier au soir, au théâtre des Célestins, de la part du commissaire de police. Voici les faits dans leur plus exacte vérité, et tels que j'en fournirais la preuve, si M. le commissaire ou quelque autre s'avisait de les contredire.

« J'étais donc hier au soir aux Célestins, et certes le plus paisiblement du monde, puisque je n'avais pas soufflé mot, lorsque le commissaire de police, interpellant à haute voix un de ses subalternes, et me désignant du doigt, lui dit en termes qu'on n'imprime pas : Mettez cet homme à la porte, et, s'il bronche, à la cave !!! »

« Que penser, Monsieur le rédacteur, de semblables expressions, sorties publiquement de la bouche d'un homme chargé de faire respecter les lois ? »

« A cette brusque apostrophe, un agent de police m'a saisi par le collet et conduit hors de la salle, sans me permettre même d'aller chercher mon chapeau et ma canne. Je dois à la vérité de dire ici que l'agent qui m'a expulsé a montré à mon égard des procédés beaucoup plus honnêtes que ceux de son chef, et qu'il paraissait très contrarié de l'emportement de celui-ci.

« J'ai compté sur votre obligeance et votre équité, Monsieur le rédacteur, pour livrer, tel qu'il est, ce fait à la publicité.

« Agrérez, etc. »

A. DE SAINT-CYR. »

— Le directeur des postes à Lyon a l'honneur de prévenir le public qu'à partir de dimanche 28 novembre, le départ du courrier de Lyon à Mulhausen aura lieu à neuf heures du matin.

La dernière levée dans les boîtes supplémentaires aura lieu à sept heures et demie, et à la grande boîte à huit heures précises du matin.

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Vendredi 26 novembre. — Soies ouvrées, 52 ballots ; soies grèges, 20 ballots ; dernier numéro placé, 1,841.

Spectacles du 27 novembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche. THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Père et Portier, vaudeville. — Henriette et Charlot, vaudeville. — Le 4<sup>e</sup> acte de la Favorite, grand-opéra. Une Volonté de femme, vaudeville. — Deux Chansonnettes. — Un Divertissement.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Les cours de langue anglaise de l'abbé Brophy (système Robertson) commenceront le 1<sup>er</sup> décembre et le 1<sup>er</sup> de chaque mois, à sept heures du matin et à huit heures du soir. — S'adresser chez lui, rue Clermont, n<sup>o</sup> 3.

Bourse de Paris du 25 novembre 1847.

La bourse d'aujourd'hui a été beaucoup plus calme que celle d'hier. La hausse de 1/4 0/0 sur les fonds anglais n'a d'abord exercé qu'une faible influence sur le 5 0/0, qui a été fait avant l'ouverture à 76 85. Il a ouvert au parquet à 76 90. Il a été d'abord coté à 76 85, puis il est remonté très lentement à 77, et il a fermé au parquet à 76 95. Dans la coulisse, il est resté à 70 92 1/2, plutôt demandé qu'offert.

On annonce une nouvelle hausse de 5/8 à 1/2 0/0 sur les fonds anglais d'hier. Aucune autre nouvelle. Affaires moyennes.

Trois pour cent		400		Saint-Germain	
Quatre pour cent		100		Versailles (rive droite)	
Cinq pour cent		116 50		Versailles (rive gauche)	
Emprunt de 1847		76 70		Paris à Orléans	
Trois pour cent belge		95 5/8		Paris à Rouen	
Quatre 1/2 p. cent belge		99 1/2		Rouen au Havre	
Cinq pour cent belge		97		Avignon à Marseille	
Récepissés Rothschild		28 5/4		Strasbourg à Bâle	
Cinq pour cent romain		97		Orléans à Vierzon	
Trois pour cent espagnol		97		Orléans à Bordeaux	
Banque de France		587		Chemin du Nord	
Banque belge		1150		Paris à Strasbourg	
Caisse Lafitte		963		Tours à Nantes	
Comptoir Ganneron		963		Paris à Lyon	
Obligations de Paris		963		Lyon à Avignon	

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 26 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	»	»	1211 25	1208 75	1212 50	»
prime d. 10	»	»	1210	»	1220	1220
Paris à Rouen	»	»	915 75	»	915	915
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Avignon à Marseille	»	»	570	568 75	568 75	568 75
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	567 50	566 25	566 25	566 25
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon	»	»	403	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire	»	»	647 50	645 50	»	»
prim de. 10	»	»	667 50	661 25	»	»

BOTTE FEUTRE-FLANELLE

IMPERMÉABLE,

NOUVEAU GENRE DE CHAUSSURE, PAR BREVET D'INVENTION (sans garantie du gouvernement).

Botte d'hiver en feutre dont la tige est foulée sur un embochoir, et va tout le long pour être prise partout en couture ; l'avant-pied est recouvert d'une caque du même genre que la botte en vernis, dont les tiges sont en maroquin, ce qui leur donne une ressemblance ; toute la différence est que le pied se trouve dans le feutre, qui est une fourrure très saine, excessivement chaude et d'une propreté sans égale ; le pied étant séparé totalement du cuir, qui n'est qu'une chair corrompue, il n'a plus aucune odeur, et le linge est toujours blanc. C'est la seule fourrure qui ne s'abat pas et conserve toujours sa chaleur.

Cette botte est tout-à-fait imperméable par une dissolution de caoutchouc posée à l'envers du

feutre, qui garantit de toute humidité extérieure et intérieure. La transpiration ne peut se concentrer, par le moyen d'une semelle d'un apprêt plus ferme, qui se change à volonté. Il ne s'est jamais fait de chaussure plus élégante, plus légère, plus solide et surtout aussi chaude.

Les personnes qui voudront accorder leur confiance à ce nouveau genre de chaussures seront satisfaites.

On fait également des bottes pour les dames, dites bottes d'amazone.

S'adresser chez tous les maîtres bottiers de Lyon, et principalement dans les premières maisons. Le dépôt des tiges est chez Varille, chapelier, rue de la Barre, 17. (2514)

PERSONNE NE PISSERA PLUS AU LIT.

Quinze ans d'un succès soutenu de ce précieux médicament pour toutes affections organiques du système urinaire sont la garantie de son efficacité. On compte par centaines les guérisons obtenues,

soit de ceux qui pissaient au lit, soit des catarrhes de vessie, soit des rétentions d'urine, soit des rétrécissements du canal de l'urètre, soit enfin de la gravelle.

Son prix est de 3 francs.

Ce médicament est préparé et a été mis dans la pratique par BRUN, médecin et pharmacien, rue Saint-Georges, n<sup>o</sup> 43, à Lyon. (3487)

NOTA. — Envoyer un mandat sur la poste. (Affranchir.) Il n'y a point d'emballage à payer.

Fosses d'aisances mobiles

INODORES.

De tous les moyens employés jusqu'à ce jour pour effectuer entièrement le curage des fosses d'aisances, aucun n'a paru sans présenter de graves inconvénients. Tous les systèmes employés jusqu'à ce jour laissent beaucoup à désirer. Nous croyons donc être agréables à nos concitoyens en les infor-

mant qu'il se forme une compagnie par actions qui, par l'emploi d'appareils mobiles, a pleinement atteint le but tant désiré. Les objets jetés dans les lieux d'aisances pourront être retrouvés de suite. Les cultivateurs retrouveront la matière pure de tout mélange et ne seront pas obligés de renoncer à la puissance de cet engrais.

Ce nouveau système assure aux propriétaires des eaux toujours saines et potables, sans les priver du bénéfice qu'ils espèrent de la vente des fosses.

Les prospectus lancés donnent tous les renseignements sur cet importante amélioration. S'adresser rue de la Gerbe, 3, au 2<sup>e</sup>. (1263)

INJECTION - TANNIN

supérieure au copahu et au cubèbe pour la guérison des maladies anciennes et nouvelles. — Prix : 3 f. — Dépôt chez M. Bayon, pharmacien, rue Neuve, 7.

On trouve dans la même pharmacie les véritables Grains de Santé du docteur Frank. (2523)

# COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances général sur la Vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c. pour cent à 55 ans.	12 fr. » c. pour cent à 70 ans.
9 51 — à 60	14 89 — 80
10 68 — à 65	

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1.

8734

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23,

## DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, sueurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX : 5 FR. LE FLACON. (3370)

## SIROP ET PASTILLES DE THRIDAGE

OU SUC PUR DE LAITUE,

Préparés par PAUL GAGE, pharm., rue Grenelle-Saint-Germain, 43, à Paris.

Les préparations de THRIDAGE, de M. PAUL GAGE, ont été proclamées par l'Académie royale de Médecine de Paris et par le Collège de Santé britannique comme les CALMANTS les plus puissants qu'on doive employer dans les Rhumes, Toux, Catarrhes, Insomnies, etc. Elles procurent un sommeil délicieux, des rêves agréables, et n'ont jamais les dangers de l'OPIMUM. (7644)

DÉPÔTS à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens du département.

Étude de M<sup>e</sup> Sève, avoué, place du Change, à Lyon.

### VENTE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE

## DE DEUX MAISONS

Situées à Lyon, rue de Constantine,

SAISIES AU PRÉJUDICE DES MARIÉS CATIMEL ET RIVET.

Adjudication au samedi 18 décembre 1847.

L'immeuble à vendre consiste :

1<sup>o</sup> En une maison d'habitation avec cour, située à Lyon, rue de Constantine, composée de rez-de-chaussée, entresol et cinq étages percés chacun de cinq croisées. Cette maison est entièrement construite en maçonnerie et pierres de taille.

2<sup>o</sup> En une maison située à la suite de la précédente et y attenante, construite en maçonnerie et pierres de taille, ayant caves voûtées, rez-de-chaussée et quatre étages. Cette maison prend entrée par l'allée portant le n<sup>o</sup> 11 sur le quai d'Orléans.

La vente aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au Palais-de-Justice, place de Roanne, dès dix heures du matin, au pardessus la somme de cent cinquante mille francs, montant de la mise à prix offerte par le poursuivant ;

Ci..... 150,000 fr. (5210)

Étude de M<sup>e</sup> Matrod, avoué à Lyon, rue de la Préfecture, n<sup>o</sup> 1.

### VENTE EN BLOC

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Thiaffait, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n<sup>o</sup> 15,

## D'UN FONDS DE PHARMACIE

Sis à Lyon, place de la Préfecture,

APPARTENANT AU SIEUR AGUETTANT.

Adjudication au samedi 4 décembre 1847, à midi.

Cette vente a lieu en vertu :

1<sup>o</sup> D'un jugement du tribunal civil de Lyon (chambre des vacations) du quatre septembre mil huit cent quarante-sept, enregistré et signifié, rendu au profit de M. de Pullignieux, propriétaire-rentier, domicilié à Lyon, place de la Charité, contre le sieur Aguettant, pharmacien, demeurant à Lyon, place de la Préfecture ;

2<sup>o</sup> D'une ordonnance de référé du six novembre courant mois, enregistrée et expédiée, laquelle renvoie la vente de la pharmacie devant ledit M<sup>e</sup> Thiaffait ;

Sur la poursuite de M. de Pullignieux, lequel a pour avoué constitué M<sup>e</sup> Matrod.

Elle comprend tout le matériel de la pharmacie, tel que banques, rayonnages, placards, bocaux et marchandises, etc., saisis au préjudice d'Aguettant, par procès-verbal de Goutte, huissier, du 12 juillet 1847 ;

Sur la mise à prix de mille francs; ci. . . 4,000 f.

Dans le cas où la vente ne pourrait pas avoir lieu en bloc, il sera procédé le même jour, à deux heures de relevée, à la vente en détail, sur la place de la Préfecture, des objets compris dans le procès-verbal sus-rappelé, par le ministère du premier commissaire-priseur requis.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup>s Thiaffait et Matrod, et, pour voir le cahier des charges, en l'étude du premier. (5342)

Signé MATROD, avoué.

### VENTE D'ARGENTERIE.

Le jeudi deux décembre 1847, à dix heures du matin, il sera procédé, rue Tramassac, n<sup>o</sup> 17, à Lyon, à la vente aux enchères de six couverts et de six cuillères à café en argent au premier titre, du poids de treize cent vingt-cinq grammes, y compris un autre couvert en vermeil. (4931)

### JOUR DE L'AN.

Pour cette époque, tout le monde a des emplettes à faire. Nombre de personnes apprendront avec plaisir l'adresse d'un établissement de confiserie où elles peuvent trouver à coup sûr, à des prix modérés, la vraie bonne qualité, jointe à toute l'étendue désirable du choix.

Le magasin que M. GUICHARD a ouvert tout récemment à Lyon, place de la Boucherie-des-Terreux, dans la grande maison neuve, à l'angle de la rue d'Algérie et de la rue d'Oran, se recommande à la consommation recherchée par l'élégance de son style dans le dernier genre de Paris. La fabrication du chocolat par un appareil nouveau, se faisant dans le magasin, sous les yeux des acheteurs, démontre le progrès de la confection et la délicatesse de manipulation de tous les articles. (1256)

### A VENDRE

60,000 plants de mûriers.

S'adresser à M. Durosay, à Ampuis (Rhône). (1209)

**A VENDRE** Une jolie et agréable propriété d'agrément, située aux Massues, ayant un des plus beaux points de vue des environs de Lyon. Le vendeur se contentera de recevoir la moitié comptant.

S'adresser à M. Vallière, arbitre de commerce, quai d'Orléans, 23. (1242)

**A CÉDER** de suite, pour cause de maladie. — Fonds de magasin de charbons de terre et de bois, situé dans un faubourg et sur une route des plus fréquentées de Lyon. Vaste chantier, logement, écurie, hangar et tous les ustensiles nécessaires.

Ce chantier, par son étendue, pourrait servir à un entrepôt de roulage, de vin ou de bois.

S'adresser à M. Vallière, arbitre de commerce, quai d'Orléans, 23, et à M. Thomas, marchand de charbons, à Perrache. (1275)

Économie : 25 p. 0/0. — Bonne confection.

### LECTURE,

Ci-devant rue Puits-Gaillot, 9, actuellement rue Lanterne, place de la Boucherie, 8,

Se charge spécialement de la confection des vêtements à façon et au comptant, à des prix modérés, et répond des marchandises qui lui sont confiées dans le cas de non-réussite. Il fera, pour le compte des personnes qui n'en voudraient pas prendre la peine, l'achat des étoffes nécessaires, moyennant un bon de 5 p. 0/0, toujours sur l'exhibition des factures de MM. les marchands. Continuellement au courant de la mode et des nouveautés, desquelles il soumettra d'avance les échantillons variés et de premières fabriques, il espère réaliser, au profit de ses clients, l'avantage d'être bien et économiquement vêtus.

On habillera les enfants depuis l'âge de six ans. (1291)

### Moelle de Boeuf pure,

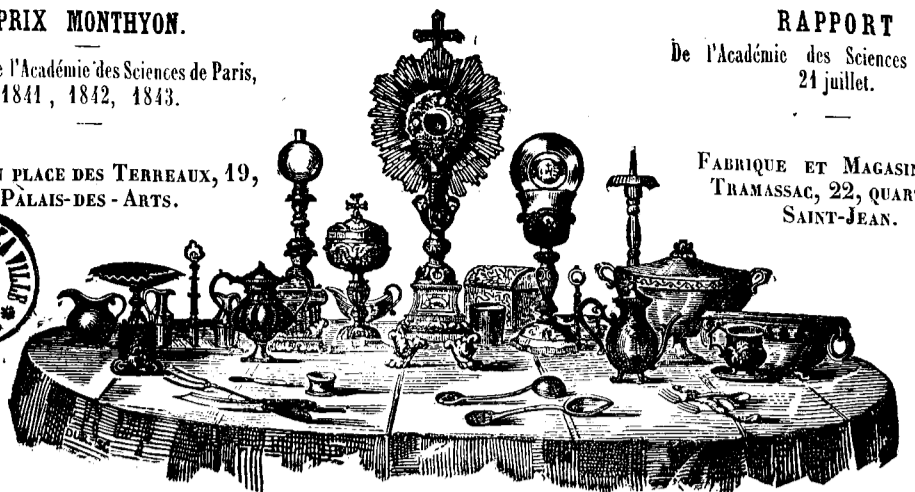
Liquifiée à l'huile de noix (prix : 2 f. le pot), pour fortifier les cheveux et en arrêter la chute, préparée par **Balança**, coiffeur-parfumeur.

**SAVON A LA GUIMAUVE** (prix : 60 c.) végétal adoucissant et très précieux pour la peau. Seul dépôt chez **Balança**, coiffeur-parfumeur, à la Négresse, place de l'Herberie, 1, à Lyon. (1261)

### PRIX MONTHYON.

Rapport de l'Académie des Sciences de Paris, 1841, 1842, 1843.

MAGASIN PLACE DES TERREUX, 19, PALAIS-DES-ARTS.



RAPPORT De l'Académie des Sciences de Lyon, 21 juillet.

FABRIQUE ET MAGASIN RUE TRAMASSAC, 22, QUARTIER SAINT-JEAN.

## PROCÉDÉ DE M. LE VICOMTE HENRY DE RUOLZ. DÉSIR ET ARQUICHE, SEULS CONCESSIONNAIRES

Pour l'application de l'Or et de l'Argent sur les diverses espèces de Métaux.

Couverts en pakfoid dorés et argentés, ayant le poids, le son, la solidité et la forme de la plus belle argenterie, chargés de 75 à 80 grammes d'argent par douzaine. Mille autres objets divers pour service de table, ornements de cheminées, grilles pour confiseur, en beaux plaqués et beaux bronzes. On répare et remet à neuf les vieux plaqués. Bronzes et orfèvrerie en vases sacrés pour église en modèles très variés et très riches. Le tout à prix fixes et très modérés. — Expéditions pour la France et l'étranger. (7037)

## MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

## Aux Personnes sans emploi.

Le directeur d'une administration de Paris offre une occupation facile, honorable et lucrative. Il faut une bonne tenue et de l'activité. S'adresser, de midi à une heure, rue Basseville, n<sup>o</sup> 8, à l'entresol, la porte à gauche, à Lyon. (1277)

## 12,000 PIEDS DE MURIERS GREPÉS, PLEIN-VENT ET MI-VENT, à vendre à des prix très modérés.

S'adresser à M. Gerin, apprêteur de châles, place Louis XVI, n<sup>o</sup> 5, aux Brotteaux, ou à M. Gerin, boulanger, rue Pont-l'Évêque, à Vienne (Isère). (1269)

**A VENDRE** pour cause de départ, un dégraisseur fonds de teinturier bien achalandé, situé au centre de la ville, dans une rue des plus commerçantes. — Prix et location modérés.

S'adresser à M. Deschavannes, galerie de l'Argue, escalier K. (1293)

### EN VENTE.

Cabinet de Lecture, situé dans le centre de la ville.

S'adresser à M. Combat, place de la Préfecture, n<sup>o</sup> 7. (2522)

### A VENDRE

Quatre cylindres en fonte tournée, dont deux de 2 mètres 15 centimètres de long sur 37 centimètres de diamètre, et deux de 1 mètre 63 centimètres de long sur 31 centimètres de diamètre.

Plusieurs chaudières en tôle et cuivre.

S'adresser chez Pont et C<sup>e</sup>, fabricants de fourneaux de cuisine, rue de Jarente, 16, à Lyon. (2503)

### A LOUER

Un vaste Bâtiment propre à une fabrique, situé près la rivière la Moche. — Plus, à louer, une belle Maison bourgeoise située à Saint-Genis-Laval.

S'adresser à M. Serre, rue Bassac-Grenette, 4. (1288)

### CHANGEMENT DE DOMICILE

de la célèbre somnambule M<sup>me</sup> DULAC, actuellement rue Thomassin, 23, au 3<sup>e</sup>, où elle continue à donner des consultations pour tous les cas de maladies quelconques et sous les yeux d'un ancien médecin. Elle est à même de répondre à toutes les questions qu'on peut lui adresser.

Séances tous les jours, les dimanches et jours de fête exceptés : le matin, depuis onze heures jusqu'à une heure; le soir, depuis six heures jusqu'à huit heures. (1290)

### ON PROPOSE,

en disposant de quelques capitaux,

La gestion d'un commerce agréable, et diverses associations avantageuses convenant à des dames.

S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, n<sup>o</sup> 12. (1296)

### PATE PECTORALE

De Mo de Veau.

Elle calme les quintes de toux; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix. — Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c. — Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (3907)



### RECUEIL DE 250 RECETTES

simples et faciles, pour fabriquer à peu de frais TOUTES LES LIQUEURS de table, l'absinthe, le kirsch, le cognac, le rhum, le vermouth, la grande-chartreuse, les vins fins français et étrangers, un vin de ménage et la bière à 5 centimes, les limonades gazeuses, les ratafins de ménage, les sirops, les gelées, les confitures de fruits et de légumes, le raisiné, les cornichons, les vinaigres, un élixir pour bonifier les vins.

En vente, au prix de 5 f., chez M. DUMONT, l'auteur, rue du Plat, 7, à l'entresol, à Lyon. (1292)

### DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ

AU LACTATE DE FER,

Approuvées par l'Académie royale de Médecine.

Le rapport académique constate leur supériorité sur les autres ferrugineux et leur efficacité constante pour la guérison des PALES COULEURS, des pertes blanches, et autres MALADIES DES FEMMES, pour fortifier les tempéraments faibles. — Pharmaciens dépositaires : Lyon, Vernet, place des Terreux; Laroque, rue Saint-Polycarpe; Lardet, place de la Préfecture, et André, à la pharmacie des Célestins; BELLEVILLE-SUR-SAONE, GIFOUX; SAINT-SYMPHORIEN-SUR-BOISE, BRIAND; TARARE, Michel, Mandet; THIZY, BOUVIER; VILLEFRANCHE, Ayot; BOURG, Ravet, Cartaz; GEX, GROY; MONTLUEL, Coheux; PONT-DE-VAUX, Pacotte; RIVE-DE-GIEN, Rigaud; ROANNE, Roubaud, Mercier; SAINT-ETIENNE, Martinet, Faure; MONTEBRISON, Pesy; VIENNE, Viguier; MACON, Lacroix; et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville. Toujours en boîtes carrées portant le cachet et la signature Gélis et Conté. (7472-8315)

### AVIS AUX AMATEURS DE BILLARD.

A dater du 1<sup>er</sup> décembre 1847, M. BERGER de Thoisy donnera des leçons dans une belle salle garnie de trois billards, située cours Morand, 4, aux Brotteaux. Elles seront données depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures du soir.

On trouvera chez M. BERGER huitres, marée fraîche et vins exquis.

Table d'hôte à deux heures et demie, à 1f. 75c. (2521)

### VINS DE BORDEAUX.

La maison Rogeat, de Bordeaux, déterminée par les nombreuses relations que ses voyageurs ont formées à Lyon, vient d'y établir un DÉPÔT PERMANENT. Elle vend en gros et en détail, et veut rendre accessibles à toutes les fortunes les VINS DE BORDEAUX, indispensables dans les maladies, indispensables encore dans les fêtes. Ses facilités pour les transports lui permettent d'en livrer, garantis parfaitement naturels de Bordeaux, à un franc la bouteille au comptant. Ces vins n'arriveront à Lyon qu'après un voyage sur mer. — Dépôt : rue Boissac, 7. (1443)

### RHUMES, CATARRHES.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGÉ, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 50, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (3822)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poulaille, 49.